

SÉCUR-GARDE

10-225 GARDE-CORPS
POUR STRUCTURES DE BOIS

Type de projet :

Installation murale (ne convient pas à la pose de poutres).

Avantages :

Notre système Sécur-Garde permet une installation rapide et efficace d'un périmètre de sécurité en hauteur, entourant tous les bâtiments à structure bois. L'installation nécessite des lisses en bois.

- Installation rapide et facile
- Robuste, sécuritaire et léger
- Le garde-corps peut rester en place même si le mur du deuxième étage est surélevé
- Installation d'un garde-corps tous les 3 mètres (10 pieds) ou moins lorsqu'on utilise des lisses de bois 2 x 4
- Doit être installé avec des lisses en bois de 5 cm x 15 cm x 3,6 m (2 po x 6 po x 12 pi) et des vis d'ancrage. Suivez vos exigences provinciales lorsqu'il s'agit de (2 po X 4 po X 8 ou 10 pi.)
- Fixations en acier inoxydable pour une durabilité accrue (assemblage)
- Conforme aux normes canadiennes et américaines CAN/CSA et OSHA

BREVET EN INSTANCE • FABRIQUÉ AU CANADA



INSTALLATION DES GARDE-CORPS :

1. Ajuster la hauteur des garde-corps en fonction de la configuration désirée (voir Figure 1). Les garde-corps peuvent être installés sur les murs lorsque ceux-ci sont encore au sol avant de lever le mur ou sur un mur existant.
2. Mettre en position les garde-corps à une distance ne dépassant pas 10' (3,05m) (voir Figure 2).
3. Fixer les garde-corps aux montants des murs à l'aide de 5 vis ou tire-fond $\varnothing 1/4" \times 4"$ pour chaque poteau de garde-corps (voir Figure 2). Ils doivent être installés en plein centre des montants, dans du bois sain d'épingle ou équivalent, sans nœud.
4. Une fois les murs érigés, mettre en place les lisses supérieures (2" x 6"), du centre (2" x 6"), inférieures (2" x 6") et les fixer à l'aide de vis (voir Figure 2). Les lisses doivent avoir un chevauchement minimum de 1'0" de chaque côté des supports (voir Figure 2).
5. Lors du montage et du démontage des garde-corps, chaque travailleur doit être protégé contre les dangers de chute, notamment par un harnais de sécurité relié à un ancrage, ayant une capacité d'au moins 18 kN, au moyen d'un cordon d'assujettissement muni d'un absorbeur d'énergie et d'une corde d'assurance, si nécessaire. Le tout conformément aux articles 2.9.1 et 2.10.12 du Code de sécurité pour les travaux de construction (L.R.Q., chap S-2.1, r.6). Il est fortement recommandé de procéder au démontage des garde-corps à l'aide d'une plate-forme ou un élévateur-ciseaux.
6. Aucun madrier ne doit être installé sur la partie horizontale en porte-à-faux des poteaux de garde-corps afin de servir de passerelle.

INSPECTION ET ENTRETIEN :

1. Avant de commencer sa journée de travail, le travailleur doit faire une inspection visuelle des garde-corps afin de s'assurer que les lisses ne soient pas fendues ou endommagées et que les poteaux et la quincaillerie soient en bon état.
2. Une inspection visuelle des garde-corps et des poteaux devra être faite une fois par semaine par l'employeur ou son représentant mandaté.

AVIS IMPORTANT

Nous vous rappelons que le produit 10-225 vendu constitue « une composante » d'un Garde-Corps complet. Cette composante doit impérativement être jumelée à d'autres produits vendus séparément afin de respecter toutes les normes réglementaires, y compris la présence d'un dispositif coup de pied. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que la mise en place soit complète et conforme aux normes réglementaires. Ce dispositif doit être conçu en chantier ou fixé directement au système 10-225, moyennant l'ajout d'un adaptateur (option) qui doit être acheté séparément. L'obligation de mettre en place ces mesures incombe principalement aux employeurs et aux responsables de la Santé et Sécurité sur le lieu de travail. Ils doivent s'assurer que les installations respectent ces normes pour protéger la Santé et la Sécurité des travailleurs.

Figure 1 : Configurations et ajustement des poteaux de garde-corps

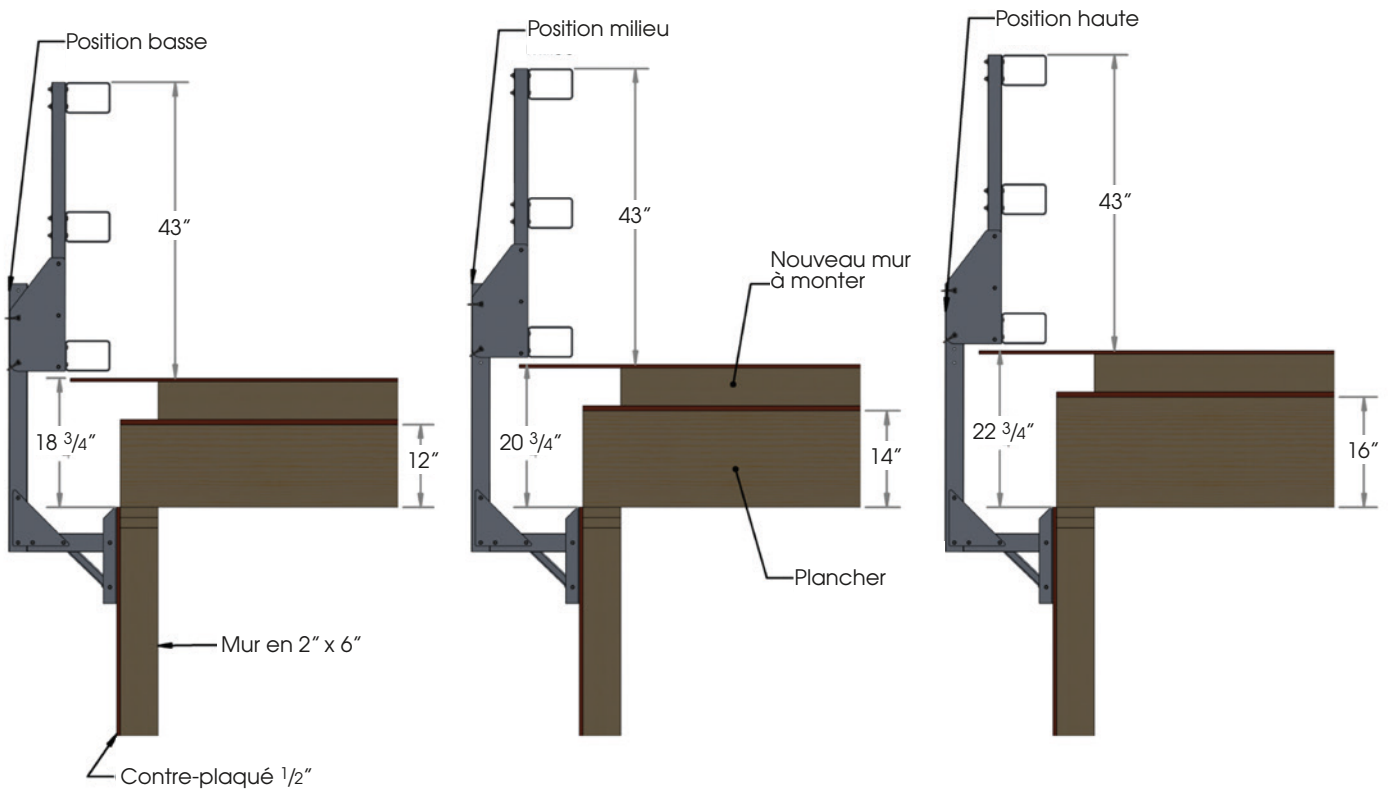
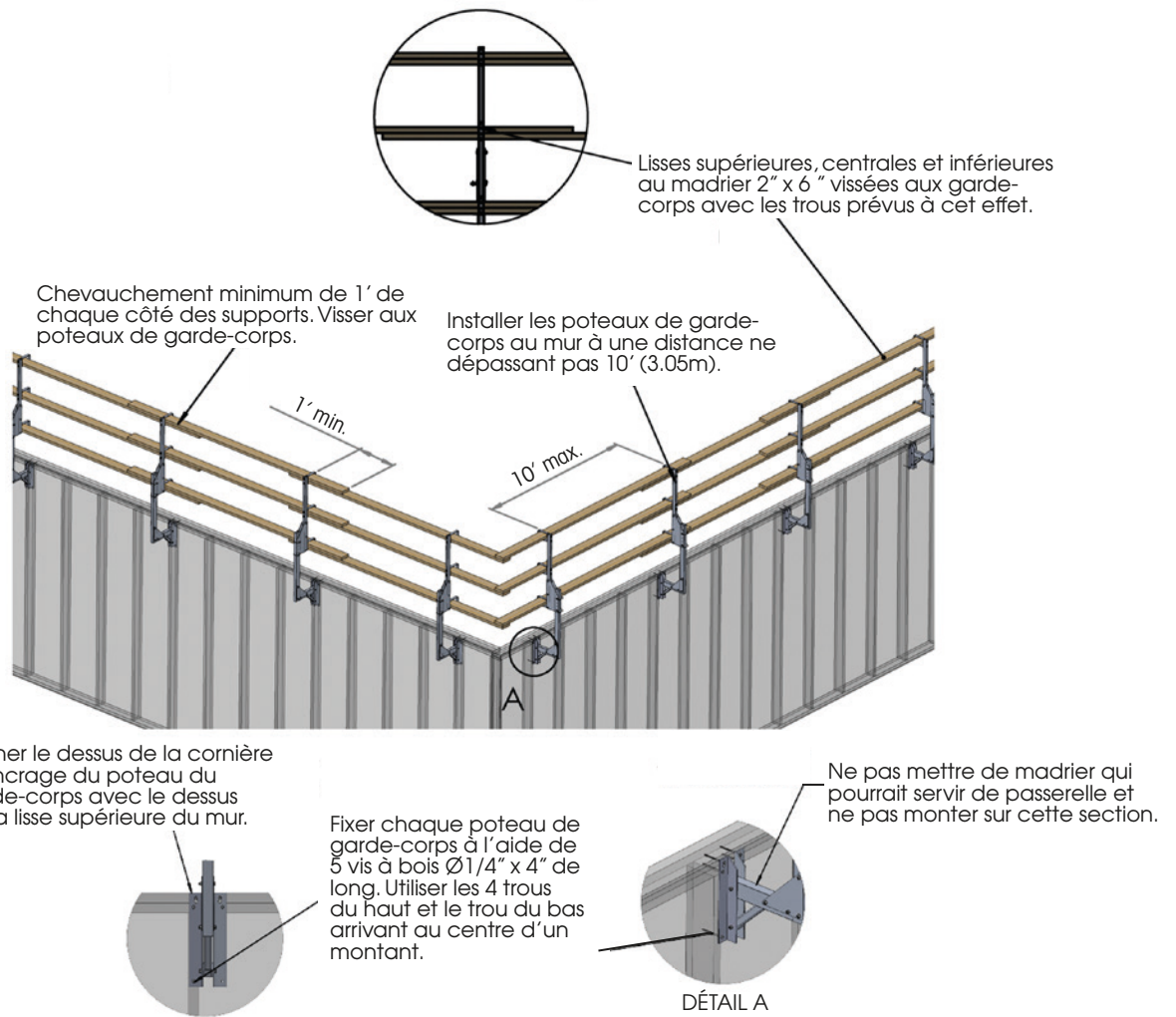


Figure 2 : Schéma d'installation des poteaux et lisses



L'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance des procédures d'installation et d'utilisation des garde-corps provisoires tels que spécifié à ce document et s'engage à suivre celle-ci à ces travailleurs qui les utiliseront.

Énoncé de propriété et de confidentialité.

L'information contenue dans ce document est la propriété d'Échafaudage Sécur-it inc. Toute reproduction en tout ou en partie sans la permission écrite d'Échafaudage Sécur-it inc. est formellement interdite.